



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Saint-Étienne, le 10 mars 2021

Affaire suivie par : Julien INART

UiD Loire Haute-Loire

Pôle Déchets, Sites et Sols Pollués

Tél. : 04 77 43 53 53

Courriel : julien.inart@developpement-durable.gouv.fr

Réf. UID4243-DSSP-021-0123/JI

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées a réalisé, le 09 mars 2021, un contrôle de votre établissement situé 18 rue de la Chazotte à La Talaudière.

En application des articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie du rapport que je transmets à madame la préfète du département de la Loire.

Cette visite d'inspection a permis de mettre en exergue des points qui nécessitent des actions de votre part. Je vous saurais gré de bien vouloir réaliser ces actions, selon les délais mentionnés dans le rapport joint.

Sauf réserve de votre part motivée sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L. 110-1-4°, L. 124-1, L. 125-1, L. 125-4 et L. 521-7 du code de l'environnement, le rapport ci-joint au présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement

**BEILLARD Tubes Carton
18 rue de la Chazotte
ZI La Chazotte – BP 317
42353 LA TALAUDIÈRE**